



Actualités statistiques

Un *Echo des stat.* consacré aux suicides

L'Echo des stat. Pays-de-la-Loire n° 26 d'avril 2005, publié par la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales, porte sur les suicides en Pays-de-la-Loire et plus particulièrement en Loire-Atlantique. La publication, de quatre pages, peut être téléchargée sur le site <http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr/>.

En France métropolitaine, plus de 10 000 décès par suicide ont été recensés en 2001. Les suicides représentent 2 % des causes de décès, proportion à peu près stable au cours des vingt dernières années. Parallèlement, les maladies de l'appareil circulatoire sont à l'origine de 30 % des décès, et les tumeurs de 28 %.

En Pays-de-la-Loire, les taux de suicide observés au cours des vingt dernières années ont toujours été plus élevés qu'en France : sur l'ensemble de la période, on compte en moyenne 13 décès pour 100 000 femmes et 36 décès pour 100 000 hommes (en France métropolitaine, respectivement 11 et 30 décès).

Alors qu'on compte environ 750 suicides par an en Pays-de-la-Loire, les moyennes observées au cours des vingt dernières années partagent les départements ligériens en deux groupes : la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire et la Vendée qui connaissent des taux de suicide féminins et masculins similaires, inférieurs à la moyenne régionale et proches de la moyenne nationale ; la Sarthe et la Mayenne qui ont des taux supérieurs (respectivement 18 et 42 décès pour la Mayenne). Pour la période 1979-2001, le nombre moyen annuel de suicides dans le département est de 84.

A partir d'un registre des suicides, l'étude analyse plus particulièrement les suicides en Loire-Atlantique. Ainsi, près d'un suicide sur deux y a pour mode opératoire la pendaison (49 %). On trouve ensuite les armes à feu (16 %), la noyade (12 %) et les médicaments (11 %).

La DRASS constate une légère sur-représentation des personnes seules, des personnes âgées et des zones rurales. On observe un peu plus de suicides en mars

(10 % sur la période de 1989 à 2004) et un peu moins en décembre (7 %), mais ce n'est pas réellement significatif. De même, la fréquence selon le jour de la semaine est peu marquée. Néanmoins, les suicides interviennent un peu plus fréquemment le lundi.

Sources et méthodes

La source utilisée pour mesurer la mortalité par suicide provient de l'exploitation des certificats établis par les médecins constatant le décès. Ces bulletins sont centralisés et analysés par le Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDC) de l'INSERM. Chaque décès doit faire l'objet d'un bulletin et cette source est donc, en principe, exhaustive.

Cependant, le décompte des suicides pose des problèmes particuliers compte tenu de la nature de l'acte : les instituts médico-légaux sont parfois impliqués dans la certification du décès et certains ne communiquent pas l'information concernant la nature du décès à l'INSERM. De manière plus générale, la difficulté d'identifier avec certitude l'intentionnalité de l'acte peut aboutir à une sous-déclaration des suicides. Les décès sont alors codés, selon les cas, dans la rubrique "causes inconnues et non déclarées" ou "traumatismes et empoisonnement à l'intention non déclarée". De même, certaines causes de décès peuvent « masquer » un suicide, comme certains accidents ou noyades.

Dans un document récent⁽¹⁾, le CépiDC estime que le potentiel de sous-déclaration attribué aux « causes indéterminées » est estimé à 15 % chez les hommes et 16 % chez les femmes. La pendaison est le mode de décès qui a le potentiel de sous-déclaration de suicide le plus faible, chez les hommes comme chez les femmes, tandis que la noyade est le mode le plus sensible à la sous-déclaration potentielle. Les chutes et les empoisonnements ont des potentiels de sous-déclaration intermédiaires. Pour l'utilisation des armes à feu, le potentiel de sous-déclaration du suicide est deux fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

⁽¹⁾ – « Evaluation de la qualité des données de mortalité par suicide : biais et impact sur les données nationales en France, à partir des causes indéterminées quant à l'intention », Jouglia et alii, Document de travail – série Etudes, n° 30, avril 2003, DREES.



A votre agenda

Le 9 juin 2005 : Rencontres autour du Dispositif local d'accompagnement

Initié par l'Etat et la Caisse de Dépôts dès 2003, le DLA soutient l'activité des structures développant des activités d'utilité sociale et créatrices d'emploi. En Mayenne, plus de 90 structures y ont déjà eu recours.

Les partenaires du DLA invitent toutes les structures d'utilité sociale créatrices d'emploi, ainsi que tous les

élus, à mieux le connaître et à échanger sur les nouvelles mesures en faveur de l'emploi, le jeudi 9 juin, de 17h30 à 20h30, au CREF (salle Athènes), 109 avenue Pierre-de-Coubertin, à Laval.

Pour tous renseignements et inscription, s'adresser au CEAS de la Mayenne.

Les 29, 30 juin et 1^{er} juillet 2005 : Intercommunalité et participation citoyenne

Culture et Promotion organise ses « Journées de juillet » les 29, 30 juin et 1^{er} juillet 2005, au Domaine de Trémelin, à Iffendic (Ille-et-Vilaine), sur le thème : « Intercommunalité et participation citoyenne ».

Mercredi 29 juin, à 10h, intervention du sociologue Rémy Le Saout (Université de Nantes) : « Le regard et les interrogations d'un chercheur sur la réalité de la démocratie dans les instances intercommunales ». L'après-midi, visites et échanges sur le terrain (communauté de communes du pays de Montfort).

Jeudi 30 juin, de 9h à 12h30, intervention d'Alain Even, président du Conseil économique et social de

Bretagne, sur l'intercommunalité en Bretagne, et de Jean Lemesle, président du Centre régional d'information jeunesse, sur la participation des jeunes dans la vie politique locale et la citoyenneté des jeunes en Bretagne. L'après-midi, assemblée générale de Culture et Promotion.

Vendredi 1^{er} juillet, de 9h à 12h30, retour sur la question de la participation des citoyens (table ronde).

Les adhérents qui seraient intéressés de participer à une ou plusieurs de ces journées sont invités à prendre contact avec le secrétariat. Programme complet sur demande.



En bref

Dans son édition du 5 mai 2005, *Le Monde* revient sur le parcours du Dr Daniel Fouchard, médecin généraliste à Landivy, récemment « blanchi des accusations d'agressions sexuelles portées contre lui, en 1997, par plusieurs de ses patients ». D'abord condamné à huit ans de détention puis acquitté, le Dr Daniel Fouchard est en train d'écrire un livre pour raconter « son calvaire ». Nul doute que son témoignage posera des questions de fond sur le poids de la rumeur, les manipulations mentales et les rouages de la justice.

La pensée hebdomadaire

« Que sont donc devenus les rapports sur les prisons du Sénat et de l'Assemblée nationale qui, scandalisés par les révélations du docteur Vasseur, avaient constitué des commissions d'enquête ? Quelle en est l'utilité si leurs recommandations dorment dans la poussière d'une étagère ? Pourquoi étudier ce problème, honte de la France, si pas un sénateur, pas un député, ne s'en occupe ensuite ? Ou si le garde des Sceaux donne l'impression de les mépriser en ne tenant pas compte, comme il le faudrait, des avis de la représentation nationale ? »

François-Régis Hutin, « Les prisons de la honte », *Ouest-France* du 2 mai 2005 (éditorial)